

Sommaire

A propos de la « LETTRE » nous écrire www.pcf.fr/?iddoc=4431&idcol=61

Accès
direct
page
Ctrl+
Clic

Page 1	Une France plus solidaire et plus équitable c'est possible.
Page 2 / 4	Comprendre : SCOP Sociétés Coopératives de Production une ALTERNATIVE ?
Page 5	Proposer : MONDRAGON la plus grande coopérative d'Europe
Page 6	Agir : ARGENTINE Les entreprises récupérées
Page 7	Participer Conférences, débats, Initiatives, Activités Groupe de Travail

Une France plus solidaire et plus équitable c'est possible

Le poids de l'Economie sociale et solidaire et du secteur coopératif est méconnu. Pourtant, il représente en France 2 200 000 salariés, 10 % du PIB, 60 % des dépôts bancaire, 41 millions de mutualiste dans la santé et l'assurance.

Le mouvement mutualiste et coopératif a pris sa place dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Mais en oubliant ses principes initiaux, ses dirigeants lui ont fait perdre son âme et son pouvoir transformateur sous l'œil indifférent ou impuissant des Françaises et des Français.

Dans leurs banques, leurs mutuelles de santé ou d'assurance, mais aussi dans la grande distribution il est temps que les Citoyennes et Citoyens coopérateurs, mutualistes, consommateurs, salariés, décident démocratiquement et en transparence pour un Commerce et une Économie Équitables et Solidaires en France et en Europe.

Dans l'industrie et les services, le mouvement coopératif français a montré qu'il pouvait-être socialement et économiquement efficace. Comparé à ce qui se passe en Europe, il n'a pas pris la place qui aurait pu lui revenir. La méfiance vis à vis de l'entreprise, de ce qui tourne autour de l'autogestion, a éloigné le mouvement ouvrier, mais aussi notre parti de propositions pour donner toute sa place à cette forme d'organisation de l'économie.

A l'exemple de Mondragon la plus grande coopérative européenne, ne peut-on rêver de ce que serait une France où les salariés-associés auraient pris en charge le devenir de Moulinex, de Nestlé, de Hewlett Packard, de Leclerc, de Carrefour, du Crédit agricole...?

Ils formeraient un solide réseau, témoin quotidien qu'une économie alternative est possible. Une économie et des entreprises qui donneraient la primauté aux personnes et au travail sur le capital, la finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt qu'aux

profits, avec un processus de décision démocratique et une autonomie de gestion.

Très « encadrée » dans son territoire, Mondragon est une entreprise citoyenne qui préserve environnement et emploi, développe formation et recherche, mutualise et fait coopérer.

Malgré ses contradictions, il s'agit d'un autre système économique, d'une illustration que le capitalisme n'est pas seul au monde.

Depuis un an la Lettre fait découvrir les « ingrédients » pour construire une France plus solidaire et plus équitable.

La France et l'Europe, les mondes politiques, syndicaux et associatifs doivent sans tarder, à l'écoute et avec le concours des Françaises et des Français, inventer et proposer, faire naître et faire grandir une Economie équitable et solidaire.

Nous pourrions en débattre au cours des « forums programme » organisés par le Parti communiste.

Sylvie Mayer

Responsable Commerce Equitable et Economie Solidaire
1979-2004 Députée européenne, Conseillère Régionale
Responsable Environnement PCF

? Comprendre

Janvier	: Grande Distribution.
Février	: Labels, Normes, Certification.
Mars	: Finances éthiques solidaires alternatives.
Avril	: Finances solidaires et ISR en France.
Mai	: Commerce Equitable Nord Sud.
Juin	: Tourisme solidaire et équitable.
Juillet....	: Acteurs du Commerce Equitable en France et Marie George Buffet : LA RENCONTRE
Septembre	: La Filière fruits et légumes

Pour animer des réunions :

la Page COMPRENDRE est recomposée en DIAPORAMA que vous pouvez télécharger en ligne www.pcf.fr/?iddos=419

? Un site du PCF à votre service

cliquez pour consulter :

Lettre mensuelle	www.pcf.fr/?iddos=396
S'Informer se Former	www.pcf.fr/?iddos=419
Agir	www.pcf.fr/?iddos=420
Et les autres rubriques	www.pcf.fr/solidaire

Comprendre

SCOP

Sociétés coopératives de production: une alternative?

Le poids de l'économie sociale et solidaire pour une autre Europe...(7 à 10 % du Produit Intérieur Brut)

En France : 2.200.000 salariés, 8% de la population active, 800.000 entreprises et 10% du Produit intérieur brut (PIB).

S'y ajoutent :

- Le secteur coopératif et mutualiste bancaire :
200 000 salariés. Des noms que nous connaissons tous :
Banques Populaires, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole,
Crédit Coopératif, Crédit Mutuel : 60% des dépôts - 15
millions de sociétaires (1 Français sur 4) - 48 millions de
comptes - 1276 milliards d'euros d'actifs.
- Les mutuelles de santé :
25 millions d'adhérents (4 Français sur 10)
- Les mutuelles d'assurance
16,5 millions de sociétaires (1 Français sur 4)

Qu'est-il advenu de leurs principes initiaux :

1. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.
2. Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit.
3. Processus de décision démocratique.
4. Autonomie de gestion.

N'est-il pas temps que les Coopérateurs et Mutualistes re-décident démocratiquement et en transparence du rôle de leurs banques, de leurs mutuelles de santé ou d'assurance pour un Commerce et une Économie Équitables et Solidaires en France et en Europe?

Les coopératives de production: Une force économique pour une alternative ?

Un million de coopérateurs en Europe

Allemagne : 300 000 salariés, 1500 Scop; **Italie** : 250 000 salariés, 9 000 Scop; **Espagne** : 170 000 salariés, 14 000 Scop; **Pologne** 130 000 salariés, 2 500 Scop ; **France** : 35 000 salariés, 1 600 Scop (5ième rang), **Hongrie, République Tchèque** : 30 000 salariés, **Royaume Uni**:1300 Scop.

D'un pays à l'autre, les règles de fonctionnement sont différentes. **En Allemagne ou en Irlande**, une coopérative de travail ne peut pas ouvrir son capital à des investisseurs extérieurs. **Aux Pays Bas**, les coopératives sont considérées comme des associations.

Au Luxembourg comme en France elles sont considérées comme des sociétés commerciales. **Au Royaume Uni et au Danemark**, les réserves des coopératives sont partageables entre les coopérateurs.

Un principe unique, et une règle fondamentale : tous les pays différencient les coopératives des autres sociétés de capitaux : « **UNE PERSONNE = UNE VOIX** ». C'est la base de la démocratie interne.

Une deuxième règle quasi générale : **pas de plus value sur les parts sociales.**

SOCIEDADES LABORALES

Elles représentent 15% des entreprises espagnoles en création. Les salariés doivent posséder plus de la moitié du capital et 85% doivent être associés.

Leur succès s'explique en grande partie par les aides publiques et l'investissement des régions espagnoles. En pratique les pouvoirs publics mobilisent l'assurance chômage pour apporter la part de capital des salariés.

COOPERATIVES SOCIALES

En Italie, lancées dans les années 60-70 elles se développent très rapidement depuis 10 ans : plus de 3000 coopératives sociales pour 75 000 travailleurs et 400 000 usagers.

Deux types :

- les premières gèrent des services socio-sanitaires et éducatifs (Centre sociaux, services aide à domicile ou personnes âgées). En France des domaines principalement confiés au secteur associatif
- les secondes ont pour but l'insertion dans le monde du travail de personnes défavorisées et se rapprochent des entreprises d'insertion françaises. Leur originalité : la possibilité d'associer des bénévoles.

Une force économique pour la durée

Un pour cent des Scop actuelles sont nées avant 1914 et appartiennent aux secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et de l'imprimerie. La plus ancienne Le Travail est née en 1882 (Val de Marne). Les Charpentiers de Paris (1893 – effectif 150 - Ht de Seine), SOPCZ (1905 – effectif 182 Hte Vienne), sont des exemples de survie, de pérennité dans la croissance.

Les réserves impartageables sont un gage de pérennité et de prospérité, confirme Alexandre de Stuc et Staff. « Après 100 ans d'économie nous sommes propriétaire de locaux à Paris et d'un grand atelier dans le 95. Nous avons du travail jusqu'au Québec ».

SOMMAIRE

Comprendre suite..1/2

La solidarité du réseau des Scop explique aussi la longévité. Après cent dix ans d'activité le « Travail » a dû affronter de très graves difficultés. « Nous étions proches du dépôt de bilan. Les salariés ont investi des sommes très importantes et ont aussi bénéficié de la solidarité d'une Scop limousine voisine à l'initiative du rachat des bâtiments de l'entreprise, le temps qu'elle se refasse une santé financière ».

La transmission d'une génération à l'autre est aussi une raison de la longévité des Scop. Dans les Scop les salariés associés élisent leur « patron ». La question de la transmission ne se pose pas. Si les entreprises traditionnelles ne retrouvent pas de repreneur au départ du dirigeant, elles ferment leurs portes. Portées par les salariés sociétaires, les Scop perdurent.

Une force économique pour transmettre

La transmission d'entreprises est une voie pour le développement du mouvement coopératif et le maintien de l'emploi. En France 42 000 entreprises cherchent chaque année un repreneur (700 000 chefs d'entreprises ont plus de 56 ans). La transmission aux salariés n'est pas souvent évoquée comme un moyen efficace pour pérenniser l'activité économique.

Ne serait-ce pourtant pas un moyen à la fois plus serein et plus sécurisant pour transmettre son entreprise ?

Le Conseil économique et social, en décembre 2004 a suggéré de « promouvoir la reprise des entreprises par les salariés ». Un an déjà. 550 000 entreprises seront à reprendre dans les dix prochaines années. L'Union régionale des Scop de Rhône-Alpes estime que 1.000 entreprises pourraient, chaque année, poursuivre leur activité et assurer leur pérennité en Scop.

Une transmission c'est :

- préserver l'outil de travail, prendre en main son avenir et devenir professionnel,
- maintenir l'emploi local,
- redonner une motivation commune aux salariés,
- conserver une « dimension humaine »,
- bénéficier des outils financiers du mouvement Scop et du soutien direct d'autres Scop.

Le mouvement des Scop en a fait une de ses priorités.

Comment soutenir leur action (Information, formation, accompagnement des salariés, législation, fiscalité, soutien régional et local) ?

SOCIETE COOPERATIVE

d' INTERET COMMUN

Les SCIC : une nouvelle catégorie de sociétés anonymes (SA) ont pour objectif de produire ou de fournir des biens ou des services d'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale.

Compte tenu de ses acteurs (salariés, usagers et clients, bénévoles, collectivités publiques et leurs groupements) la SCIC est régie par des règles spécifiques d'organisation et de fonctionnement.

La SCIC s'inscrit dans la dynamique de projets de développement local. Les valeurs de solidarité et de bien-être social doivent prévaloir sur la rémunération du capital. La gestion y est démocratique et participative.

Les collectivités peuvent cofinancer en amont toute création ou transformation en SCIC.

Une SCIC : Pour qui ?

-Pour tout porteur d'un projet répondant aux caractéristiques des SCIC.

-Pour les associations souhaitant se transformer en SCIC.

Avec la Scic, la France a inventé son modèle. Plusieurs pays avaient déjà imaginé et développé des formes de coopératives associant différents types d'acteurs publics ou privés. En Italie, en Espagne et au Portugal, les coopératives sociales illustrent la démarche dans les champs de l'action sociale et de l'insertion.

Ces coopératives multi-partenaires se développent aussi fortement en réponse à de nouveaux besoins sociaux en Belgique, au Québec...

Les SCIC sont une forme équitable et démocratique de société ou producteurs, représentants de l'intérêt général et consommateurs sont rassemblés.

Comment et avec quels moyens, les Régions, les Départements, les partenaires sociaux intégreront-ils les SCIC, dans leur volonté mainte fois affirmées et répétées de maintenir et créer des emplois ? www.scic.coop

Annie David sénatrice de l'Isère membre du Groupe communiste républicain et citoyen a soutenu le statut Scic en janvier dernier sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

« Outre les moyens nécessaires au maintien des services publics, il existe d'autres solutions. J'avais donc déposé un amendement tendant à créer des régies territoires qui favoriseraient la création d'emplois dans les territoires ruraux avec un financement spécifique par les collectivités locales, dans le cadre d'une société coopérative d'intérêt collectif »

Comprendre suite...2/2

Une force économique et financière plus solidaire

Le soutien financier du mouvement Scop s'organise autour de trois types de financements :

Lors de la création ou de la transformation en Scop, les futurs coopérateurs s'engagent à acquérir des parts sociales. Ces sommes sont en principe échelonnées et prélevées sur leurs salaires. Pour constituer plus rapidement le financement de l'entreprise, Socoden avec le Crédit Coopératif propose des prêts personnels aux salariés,

Si les besoins en capital dépassent les possibilités des coopérateurs Scop-entreprises intervient en capital risque, sans garanties.

Pour conforter le fonds de roulement Socoden intervient avec la mise en place d'un prêt participatif. Une condition : la Scop devra lever le double du prêt auprès de ses autres partenaires financiers. Ce prêt est rémunéré à taux fixe et par une participation sur les résultats.

Une force économique ou les richesses vont d'abord à celles et à ceux qui les créent.

Le capital des Scop est détenu à 81% par les salariés et à 19% par des associés extérieurs. En 2003 le Capital social moyen par salarié-associé était de 6 294 € les intérêts perçus de 529 € pour un rendement intérêt /capital social de 7,4%.

Les Scop organisent statutairement le partage des résultats

Rémunération du Capital 12%,

Réserves 40%,

Intéressement 4%,

Participation des salariés 44%,

48% du résultat est donc reversé aux salariés.

98% des Scop ont signé un accord de participation. Fin 2003 par salarié la participation s'est élevée à 1.741 € euros et la participation cumulée sur 5 ans à 6 617 €

Une force économique plus égalitaire

Bas salaires plus élevés (+40%) et hauts salaires modérés (-20%), la majorité des Scop pratique une échelle de salaires plus resserrée (1 à 3). Certaines, minoritaires, pratiquent l'égalité des rémunérations.

Le salaire moyen 1 940 € (2003) (+15,2% 1999-2003) peut varier de 1822 € à 2004 € selon la taille de l'entreprise (+ 200 salariés/ moins 10 salariés) ou le secteur d'activité 1276 € à 2410 € (textile-cuir/ communication-arts graphiques). Chez Acome www.acome.fr l'échelle de salaire est de 2,02, chez Disposelec www.disposelec.com de 1 à 3 (hors salaire du dirigeant). Le salaire minimum avec 2 ans d'ancienneté est supérieur à 22.000 euros par an, intéressement et participation inclus.

Malgré des rémunérations inférieures (hommes -12% - femmes - 7,5%) il ne semble pas que les Scop rencontrent de trop grandes difficultés dans le recrutement de leurs cadres.

Ici aussi les salaires sont négociés chaque année. La transparence est plus grande. (Grille des salaires votée en Conseil d'Administration, commission salariale, publication des salaires...) La gestion des augmentations est plus collective et les augmentations individuelles plus limitées.

A l'imprimerie La Contemporaine www.la-contemporaine.fr qui pratique des salaires égalitaires les augmentations se discutent par le biais de deux commissions, l'une sociale, l'autre de gestion. Une fois leurs avis rendus, ce sont tous les associés qui tranchent.

Une force économique alternative en réseau

Les coopératives comme toutes les entreprises doivent faire face à l'innovation, à la globalisation et à la concurrence. Pour Isabelle Halary, la structure en réseau est un atout pour s'y confronter. L'étude des réseaux de coopératives en Europe en particulier le Groupe Mondragon en Pays Basque espagnol, les districts industriels d'Emilie-Romagne en Italie et le réseau Scop-Entreprises en France fait ressortir les atouts et les capacités du mouvement coopératif pour s'adapter aux nouvelles données économiques sans rien renier de ses principes de base. Les coopératives de salariés disposent déjà de la culture commune, des compétences sociales et des valeurs nécessaires à la construction de réseaux. Leur statut particulier leur donne la stabilité nécessaire pour établir des relations de long terme.

La France 5^{ème} rang européen Peut-elle rapidement décupler ses SCOP ?

En 2004 en France, les 1597 Scop (taille moyenne de 22 personnes), comptaient 35 353 salariés pour 3,2 milliards d'euros (+2,2%) de chiffre d'affaires soit 92 000 euros de chiffre d'affaires par salarié 1,5 milliards de valeur ajoutée (+4,7%) soit 43 481 euros de valeur ajoutée par salarié 129 millions d'euros de résultats (+6,6%), 75 % des Scop étaient bénéficiaires en 2003 En 5 ans le solde net est de 6 190 emplois (+18%)

Sources : Participer Magazine de la Coopération de production www.scop.coop - Le réseau : une solution pour les coopératives Isabelle Halary Université de Reims Ceras-Lame-Omi

SOMMAIRE

Proposer

MONDRAGON www.mondragon.mcc.es

la plus grande coopérative d'Europe.

Mondragon Corporation Co-opérativa (MCC) est un groupe coopératif situé au Pays Basque espagnol.

En 1956 naît la coopérative Ulgor sous l'impulsion du jeune prêtre José Maria Arizmendiarieta, qui après les déchirements vécus par les Espagnols clame « Savoir, c'est pouvoir. Les idées nous séparent, les besoins nous unissent » Les fourneaux et cuisinières Fagor se vendent rapidement. Dans l'Espagne franquiste la demande est très forte et la concurrence inexistante. Depuis 1943, la ville dispose d'une structure d'enseignement professionnel créée par José Maria et démocratiquement administrée.

L'ampleur de l'initiative gêne rapidement le régime de Franco et la bourgeoisie locale. En 1958 le gouvernement exclut les coopérateurs des droits de la sécurité sociale générale. Désormais José Maria et les coopérateurs savent que leur système a besoin de ses propres armes financières et organisationnelles.

La coopérative réplique. Elle crée une mutuelle qui deviendra un système mixte qui gère à la fois des prestations de sécurité sociale et de capitalisation.

Parallèlement elle crée en 1959 la Caja Laboral Popular une banque coopérative qui finance les coopératives.

En 1964 le premier groupe coopératif régional est mis en place. C'est une organisation fédérale qui met en oeuvre des synergies pour atteindre une taille critique et permettre un déploiement progressif du groupe sur toute l'Espagne.

C'est en 1990, après 35 ans que le groupe atteint sa forme actuelle.

Aujourd'hui, troisième groupe industriel espagnol, avec un chiffre d'affaires de 9 232 millions d'euros (2002) le Groupe comprend plus de 218 entités situées en Espagne et dans 14 pays étrangers. Il compte presque 70 000 salariés (25.000 en 1993).

Mondragon a toujours été un groupe très centralisé et hiérarchisé. Aujourd'hui chaque coopérative appartient à un sous-groupe sectoriel, plusieurs sous-groupes constituent une division. Les sept divisions industrielles, le groupe financier et le groupe de distribution sont coordonnés par des organes de direction centraux dont le Conseil Général et le Congrès Coopératif.

MCC est très fortement organisé en réseau. Presque toutes les dimensions d'intégration de l'économie y sont mises en oeuvre.

Dans le sens horizontal c'est la mise en commun de ressources et de services tels que l'administration générale ou la technologie. C'est la mutualisation des coûts et des risques en cofinçant leurs centres de recherche, leur université ou leur propre système de sécurité sociale.

Il existe aussi des alliances technologiques pour le design par exemple.

Dans le sens vertical l'examen est aussi intéressant, car en France, bon nombre de coopératives de production ne peuvent échapper à la sous-traitance pour de grands groupes français ou internationaux. Dans la division des composants par exemple, la coopérative Consonni produits des éléments de chauffage pour les lave-vaisselle, machines à laver et sèche-linges, tandis que la coopérative Copreci fabrique les dispositifs de contrôle et les pompes électriques pour ces mêmes appareils, les thermostats et les composants électroniques pour les cuisinières. Ensuite, dans la division d'électroménager, la coopérative Fagor finit les produits en assemblant les appareils. Selon la même logique des liaisons sont établies entre la division composants et les coopératives de l'automobile ou celles de l'industrie des machines outils.

Sur le plan financier c'est aussi une véritable solidarité qui est organisée : le prêt interentreprises et les participations croisées font partie des engagements que chaque coopérative accepte au départ. Une péréquation par transfert des profits sur la base de 20% des résultats annuel est aussi organisée.

MCC présente d'autres particularités

- très « encastré » dans son territoire, MCC préserve l'emploi pour le peuple basque, qui en retour dépose massivement son épargne aux guichets de sa banque.,
- la concentration territoriale permet de partager entre coopératives services de transports et de restauration,
- la solidarité vis à vis de l'emploi c'est l'engagement que souscrivent toutes les coopératives de réaffecter à l'intérieur du groupe les salariés en surnombre lorsqu'une coopérative traverse une période difficile,
- sur le plan technique les coopératives sont reliées par un serveur Internet qui comporte aussi un portail d'achat pour renforcer le pouvoir des coopératives

Mondragon,, un groupe qui a lui seul représente le double des Scop françaises. Montre-t-il aussi des limites ?

Seulement la moitié des effectifs est aujourd'hui membre des coopératives. La moitié des entités de sont pas sous forme coopérative car l'expansion internationale se fait exclusivement par création ou rachat d'entreprises classiques. Des réfrigérateurs sont fabriqués au Maroc, des autocuiseurs en Chine et des composants électroniques en Pologne. « Notre objectif est de créer, au fil du temps, des coopératives à l'étranger, mais cela ne dépend pas que de nous » explique le porte-parole du Groupe.

MCC allie donc un noyau coopérateur à une périphérie capitaliste, et une stratégie de délocalisation.

Sources : Participer Magazine de la Coopération de production www.scop.coop - Le réseau : une solution pour les coopératives
Isabelle Halary Université de Reims Ceras-Lame-Omi

AGUIR

ARGENTINE

Chômeur Occupant Résistant Producteur

Depuis la crise économique de 2001, avec 45% de la population vivant sous le seuil de pauvreté et un taux de chômage de 20% (8% en 1992), de plus en plus de chômeurs occupent leurs entreprises en faillite. Ils les remettent en marche en coopératives.

En 2005, 170 entreprises (2001 : 44 entreprises), près de 10.000 personnes ont été « récupérées » par leurs salariés. Ce mouvement des salariés rappelle le mouvement des « sans-terre » du Brésil. Il est organisé en « Mouvement National des Entreprises récupérées » : le MNER.

Les entreprises récupérées (sociétés de service, PMI : métallurgie, mécanique, imprimerie, alimentaire...) sont en dépôt de bilan ou en faillite.

Depuis 2002 la législation prévoit la possibilité de céder l'exploitation des entreprises en faillite à des coopératives sous la tutelle d'un juge. Il négocie avec le propriétaire un contrat de location ou **à défaut obtient une décision d'expropriation.** (« L'Etat exproprie pour construire des routes, pourquoi pas pour le bien social et le droit au travail ? » MNER)

Un tiers des entreprises récupérées obtient un accord de location, un tiers obtient une expropriation.

Les salariés ont souvent l'accord pour utiliser les machines et occuper les bâtiments pour 2 ans. Après cette période le propriétaire et les créanciers non indemnisés peuvent demander la mise en vente. En 2004 douze expropriations définitives ont été réalisées par la ville de Buenos Aires. Les coopératives disposent alors de nouveaux délais (3 à 20 ans) pour acheter à crédit bâtiments et matériels.

Les périodes difficiles et de conflit existent :

Une partie des salariés se retire (les cadres à 80%). Plus par pragmatisme que par idéologie les assemblées adoptent le principe de salaires égaux. Il faut redistribuer les tâches, renforcer la polyvalence, élire des coordinateurs révocables par secteur, muter de la production à l'administration, former et instaurer la transparence comptable et financière. Il faut aussi surmonter les labyrinthes légaux, l'absence de capital et de subventions, une clientèle incertaine et des fournisseurs souvent méfiants à l'égard de l'autogestion.

Ces entreprises s'entraident jusqu'à devenir clientes ou fournisseurs les unes des autres et à s'accorder des crédits.

1.Zanon www.obrerosdezanon.org/

Leur production est soumise à la pression des grandes industries (automobile...) qui n'apprécient guère des sous-traitants en coopératives récupérées. C'est un inconvénient. Il est impossible d'envisager des ventes sur un marché solidaire.

Autre débat leur insertion dans le marché capitaliste.

Le MNER pense que les entreprises récupérées pourraient « récupérer » 150 000 emplois. C'est le cas de l'usine de carrelages Zanon (1) (Un symbole national de combativité. Ces céramistes ont résisté à sept tentatives d'expulsion) qui produit illégalement 300.000 m² de carrelage par mois en ayant recruté 210 travailleurs. Leurs salaires égaux sont équivalents à ceux des policiers. Ils font aussi des donations dans les quartiers.

L'avenir des « entreprises récupérées » reste cependant incertain. Sous la pression des milieux économiques, les mondes politique et judiciaire, ne les encourageant pas à se multiplier.

Source Monde Diplomatique 09 2005 Cécile Raimbeau Journaliste
coAuteure d'Argentine autogérée - éditions Alternatives-parution 02/2006

MARS 2003 au cœur de Buenos Aires

34 travailleurs licenciés de l'Hôtel Bauen prennent possession de leur Palace inauguré en 1978 pour la Coupe du Monde de football. **Ils créent une coopérative** Marcello 56 ans (23 à la réception) et ses camarades de travail **réclament le droit au travail.**

Le Bauen construit en pleine dictature, avec un prêt public, jamais remboursé, est vendu 12 millions de dollars en 1997 à un homme d'affaires chilien. Il en verse 4, ferme boutique en 2001.

Après 2,5 ans d'occupation la coopérative Bauen réhabilite l'hôtel, se fait une nouvelle clientèle (prix modérés-facilités de paiement). 2005 : 110 associés touchent un salaire supérieur à celui d'un instituteur. Les bénéficiaires sont répartis entre : salariés 40% et investissement 60%.

« Le sentiment de liberté que nous ressentons est incroyable. Mais nous n'avons pas tous la même approche : certains pensent qu'il s'agit de faire ce qu'ils ont envie; d'autres de ne rien faire. Le plus dur dans l'autogestion, c'est de lutter contre l'individualisme et l'absence d'initiatives. Nous devons nous former pour dépasser l'« Être ouvrier » sans nous transformer en patrons ! » Marcelo, président de la coopérative.

Ex-femme de ménage, Maria a pris des cours de commercialisation avec un professeur bénévole, puis est passée aux ventes. Beaucoup prennent des cours d'anglais avec des professeurs qui donnent des leçons en échange de prêts de salles pour leurs cours payants.

Participer

Merci A tous ceux qui ont participé, et à tous ceux que nous avons interrogés pour comprendre, analyser, proposer.

Offre d'activité bénévole

A domicile ou Place Colonel Fabien Paris

Le développement des activités du groupe de travail exige la constitution d'une équipe bénévole de secrétariat aux tâches variées (courrier, prise de rendez-vous - gestion de la LETTRE et du fichier adresse, saisie de nouvelles adresses - organisation des forums débats en province, mise à jour du site internet..).

Vous disposez régulièrement de quelques heures chaque mois partagez avec nous le plaisir d'un travail en équipe.

Octobre Novembre 2005

Conférences - Débats - Initiatives

Rencontres du Groupe de Travail

Le groupe de travail, renforcé par des parlementaires communistes et la commission agriculture va demander à rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière fruits et légumes pour leur soumettre ses **DIX actions et propositions**, engager le dialogue, recueillir leurs observations, et nouvelles propositions. La LETTRE vous en rendra compte.

Le premier rendez-vous avec la Confédération Paysanne est fixé fin octobre.

Châteauneuf les Martigues

22 octobre 2005 Marché solidaire

Organisé par la section du Pcf avec le Secours populaire et l'aide de la Municipalité.

Scop Ile de France

15 novembre Conférence : « Société Coopérative d'Intérêt Collectif : l'efficacité économique au service d'un territoire » au Conseil régional Ile de France 57 rue Babylone Paris 7. de 14h à 19h.

Fête des Amis de la Marseillaise

20 novembre Port Saint Louis du Rhône

Dock Dohér

Foire aux vins, produits régionaux et équitables
10h00-12h30 Débat

Un commerce équitable et solidaire en France et en Europe ? Comment ? Avec quels acteurs ?
Déjeuner avec les moules du Golfe de Fos.

Lille rencontre avec les lycéens

23 novembre, Radio vision, une radio lycéenne de Lille accueille Sylvie Mayer. Fréquence 99,00 ou via Internet www.radiovision.free

Septembre - Octobre 2005

Activité du Groupe de travail

Conférences - Débats

- Un Forum conférence débat à la Fête du Tarpé à Foix avec une cinquantaine de participants. Après la présentation d'un diaporama, le débat avec des échanges de qualité et la découverte du réseau des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). 2 heures d'échanges et de réflexion. Un document « Information enquête questionnaire a été remis à chacun.

- Participation au premier salon international pour un commerce équitable

- Participation de Monique Salvayre et Sylvie Mayer à la conférence débat organisée par l'Association France Palestine « L'amélioration de la qualité des huiles d'olive palestiniennes, un enjeu de développement. »

Leila Shahid, déléguée générale de Palestine en France a déclaré : « On ne peut envisager autre chose que du commerce équitable en Palestine ».

Des fermiers palestiniens, des producteurs et spécialistes de l'huile d'olive français participaient à cette rencontre le 1^{er} octobre. De nombreux contacts ont été pris à cette occasion.

Les Médias

La conférence de presse promise pour commenter les résultats des enquêtes « Relevés de prix de vente aux consommateurs » « Prix de revient et prix de vente producteurs » a eu lieu le mardi 11 octobre. DIX ACTIONS et PROPOSITIONS ONT été faites

Elle a réuni une quinzaine de participants soit au siège du Parti communiste français, soit dans les rédactions de Radios ou Presse écrite de province grâce à la téléconférence et suscité plus de 20 demandes de dossiers de presse.

La Lettre de novembre 2005 sera entièrement consacrée aux résultats et à leurs commentaires. Seront détaillés les DIX actions et Propositions du Parti communiste pour une filière équitable fruits et légumes en France et en Europe.

Activités

Le groupe de travail s'est mobilisé

- pour saisir les grilles de relevés des prix de vente aux consommateurs, pour analyser les résultats et établir des synthèses par fruit ou légume, par région, par ville, et par enseigne.

- pour diffuser nos analyses et propositions auprès des acteurs de la grande distribution, des élus des Conseils généraux, des Conseils régionaux, des Maires des communes ayant signé les chartes du commerce équitable Max Havelaar ou de l'Ethique sur l'Etiquette.

- pour continuer la saisie des adresses courriels des destinataires de la LETTRE

- pour se former et s'informer le samedi 8 octobre de 10h00 à 16h00